

souvent la mémoire que la plupart des autres représentants. Alors, quand mon honorable ami d'Essex-Est viendra citer le texte du hansard dont j'ai parlé dans ma motion, mais que je n'ai pas cité parce que je ne voulais pas faire perdre de temps à la Chambre, le ministre constatera qu'un tel document existe et il en rougira, comme cela lui est bien souvent arrivé déjà.

Le document devrait être déposé, tout d'abord parce que le premier ministre a dit que telle était la façon dont le gouvernement devrait procéder. Chose certaine, si c'est ce que mon très honorable ami M. St-Laurent aurait dû faire il y a cinq ans, c'est aussi ce qu'il faudrait faire maintenant. Il s'agit là de déclarations péremptoires, et les honorables représentants devraient avoir honte de s'opposer aux vus de leur chef et de s'objecter à son argument, étant donné l'importance de ce dont il a parlé avec tant d'empressement à cette occasion.

Dans leur propre intérêt, ils devraient le déposer. Sinon, toute la population du pays va penser que le document est tout simplement comme ils ont dit que l'autre était, que, de fait, il prédit exactement les choses dont parlent des deux coupures de la *Gazette*. Loin d'appuyer les prévisions du ministre, les honorables vis-à-vis devraient diriger les arguments en sens contraire. Je ne sais pas ce qu'il renferme. Je ne sais pas s'il prédit ces événements, mais sur la foi de ce que le premier ministre nous a exposé et dont j'ai donné lecture et à cause de l'accusation portée à cette occasion par le très honorable représentant, j'affirme que ce document devrait être déposé.

L'hon. M. Churchill: Quel document?

M. Graftey: Comment déposer ce qui n'existe pas?

L'hon. M. Pickersgill: J'ai trouvé la référence, monsieur l'Orateur, et je dois dire qu'il s'agit du prédécesseur du ministre.

L'hon. M. Churchill: Oui, absolument. Vous êtes complètement dans l'erreur.

L'hon. M. Martin: Vous êtes encore ministre. Alors, quelle différence cela fait-il?

L'hon. M. Churchill: Une énorme différence. Il n'y a aucun document maintenant.

L'hon. M. Pickersgill: Peut-être que les méthodes établies par le ministre des Affaires des anciens combattants laissaient tellement à désirer que son successeur a dû les changer. Je ne connais pas les faits, mais voici, encore une fois, comment le ministre envisageait la situation. Il a déclaré:

J'aimerais bien faire comprendre que comme toujours la Direction de l'économique me communique des renseignements et qu'au besoin ces renseignements sont transmis au gouvernement.

J'ai demandé que la Direction de l'économique me fasse tenir des rapports mensuels et qu'on me donne périodiquement des prévisions sur ce que sont, d'après les économistes, les perspectives pour les mois qui viennent ou pour les mois qui restent dans l'année. C'est ce qui a été fait.

Je suppose que cette déclaration s'en tenait aux faits. Tout ce que je demandé dans ma motion, ce sont les plus récentes des prévisions économiques périodiques que, comme en fait foi la page 8216 du hansard du 10 août 1960, l'ancien ministre du Commerce a dit avoir été substituées aux perspectives économiques au Canada.

L'hon. M. Churchill: Ce seraient alors celles de septembre 1960. Ce sont celles-là que vous voulez?

L'hon. M. Pickersgill: J'ai demandé les plus récentes. Si ce sont là les dernières, pourquoi le gouvernement ne s'est-il pas empressé d'accéder hier à la motion. Tout ce débat n'aurait pas été nécessaire et nous n'aurions pas perdu tout ce temps. Pourquoi le ministre ne s'est-il pas levé tout de suite pour dire que la motion était satisfaisante?

M. l'Orateur: Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais il a épuisé son temps de parole, compte tenu de quelques instants supplémentaires pour les interruptions.

L'hon. M. O'Hurley: Il n'a rien dit.

L'hon. M. Hees: Monsieur l'Orateur, ainsi que je l'ai déjà dit, depuis que j'ai assumé la direction du ministère, en octobre 1960, je tiens de fréquentes réunions avec mes économistes. Il nous arrive même souvent de nous réunir chaque jour. Ils me font des rapports verbaux ou préparent des documents de travail où ils m'exposent la situation économique de différentes régions du pays et de l'ensemble du Canada. Grâce à cette information, je suis en mesure de conseiller le cabinet et ce dernier peut élaborer une politique.

Je le répète, depuis que je suis à la tête du ministère, nous n'avons publié aucun document comme celui que demande l'honorable représentant de Bonavista-Twillingate. Mes économistes me renseignent verbalement ou au moyen de documents de travail qui allègent ma tâche de ministre. Je dois donc le répéter, monsieur l'Orateur, il n'existe aucun document de ce genre; nous n'avons rédigé aucun document comme celui que demande le député de Bonavista-Twillingate. Encore une fois, vu que nous n'en préparons pas, nous ne pouvons en déposer pour l'honorable député.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots sur cette question. Je n'en avais pas l'intention, mais la réponse que le ministre du Commerce vient de donner est si extraordinaire, que je ne saurais la laisser passer sous silence. Je